

Compte-rendu du Comité de pilotage du 20 décembre 2007 Validation des fiches action

Présents:

CAZAUX Jean-Pierre Président, Maire adjoint Arrens-Marsous
AIO Jean-Michel Club parapente et deltaplane du Val d'Azun

Comité départemental de vol libre

ALBERT Gérard Rando-Pêche-Pyrénéenne

BEAUFILS Benjamin PNP Chargé de mission Natura 2000

BIRADOM Jean-Paul Conseiller municipal Arbéost

BRAU-NOGUE Catherine CRPGE 65

DOMEC Jean-Guv UNIMATE - AVAPENDEC

FILY Marc DDAF

FONVIEILLE Vincent La Balaguère

LACOSTE Daniel Commune d'Arbéost - Agriculteur

LACOSTE Jean-Michel GVA – Canton d'Aucun
LAFOURCADE Alain Les chasseurs d'Azun
MARTIN Gérard EDF – GV Val d'Azun
MOLINER Gérard Commune Arrens-Marsous

MONTAUBAN Jean Président de la société de chasse d'Arbéost

MOULUCOU Francis Agriculteur

PENIN David PNP Chargé de mission Flore-Habitat

POULOT Marcel PNP – Secteur du Val d'Azun

THIEBAULT Jean-Guillaume PNP Chargé de mission Pastoralisme

M. BIRADOM accueille les participants au nom de la commune d'Arbéost

Le président Cazaux ouvre la séance et prie d'excuser de leur absence

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Madame la Directrice départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Monsieur le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Midi-Pyrénées
- Monsieur le Directeur départemental de la Fédération de Randonnée Pédestre
- Monsieur THION, représentant de la Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées
- Monsieur le Directeur du Conservatoire botanique pyrénéen

Il présente ensuite la réunion et la replace dans le contexte de la démarche en reprécisant l'ordre du jour relatif à la validation des fiches action.

Il passe la parole à David Penin, chargé de mission Flore et Habitats naturels au Parc national des Pyrénées en charge du suivi de ce dossier.

David Penin reprécise l'ordre du jour de la réunion qui se déroulera en deux temps :

- un premier consacré à des rappels sur l'état d'avancement du programme, et le travail effectué depuis la dernière réunion.
- un deuxième temps consacré à la présentation et à la validation des fiches action regroupant l'ensemble des propositions de mesures de gestion

Le Comité de pilotage est le quatrième qui se réunit dans le cadre de l'élaboration de ce document d'objectif. Il clôt la troisième phase de l'élaboration de Docob consacrée à la rédaction des fiches action traduisant de manière concrète les enjeux définis lors du dernier Comité de pilotage du 7 novembre 2007.

Ce Comité de pilotage correspond au dernier Copil avant validation du Document d'Objectifs prévue pour février 2008.

Marc Fily précise que cette échéance est une demande des deux municipalités afin de ne pas faire de la validation du Docob un enjeu électoral.

Jean-Pierre Cazaux précise qu'il souhaiterait l'organisation d'une présentation préliminaire aux deux municipalités avant la tenue de ce Comité de pilotage de février prochain.

Le principe de cette réunion est retenu, **Marc Fily** précise qu'une date sera définie en fin de séance.

David Penin précise le travail réalisé depuis le dernier Comité de pilotage. Une phase de rédaction des fiches action et une phase de discussion au sein de groupes de travail thématiques.

Ces groupes de travail se sont réunis à six reprises les 15 et 22 octobre puis le 18 décembre sur une problématique agro-pastorale, le 26 octobre et le 10 décembre au sujet de l'eau et de la pêche. Le groupe de travail spécifique aux activités de fréquentation s'est tenu le 3 décembre dernier.

David Penin rappelle brièvement les différents enjeux validés le 7 novembre 2007 puis liste l'ensemble des fiches action soumises à validation au cours de cette réunion et termine par la présentation de l'organisation et du contenu des fiches action. **David Penin** précise que toutes les modifications effectuées depuis le 12 décembre, date de l'envoi des fiches action à l'ensemble du Comité de pilotage, apparaîtront en sur-brillance par soucis de clarté.

Examen de la fiche action H relative à la conservation des habitats naturels

David Penin présente les deux grands types de mesures imaginées dans ce cadre pour conserver les habitats naturels: des actions de gestion expérimentale sur des zones particulières puis des mesures liées au suivi de cette expérimentation. La fiche action est ensuite présentée dans son ensemble.

Marc Fily demande des précisions concernant le changement relatif à la nature de la Mesure d'amélioration pastorale et de gestion de l'estive en Mesure de gestion d'un habitat communautaire étant donné que cette action ressemble à des travaux d'amélioration pastorale.

Jean-Pierre Cazaux précise que le sens de la mesure est bien la protection d'une zone test. C'est une expérimentation sans aménagement lourd, sans abreuvoir en dur.

Marcel Poulot ajoute que l'objectif est bien la préservation d'un habitat fragile et que l'action améliore indirectement l'activité pastorale.

Un membre du Comité de pilotage demande si la situation observée sur ces habitats est liée à un nombre de bovins trop important sur l'estive.

Jean-Pierre Cazaux et Marcel Poulot précisent que les zones concernées sont des zones restreintes et que cela ne modifie en rien l'activité pastorale.

Marc Fily interpelle les membres du Comité de pilotage sur la seule mention de la commune pour la maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne cette action.

Jean-Pierre Cazaux s'interroge sur les conséquences concrètes de la maîtrise d'ouvrage.

Marc Fily précise que la maîtrise d'ouvrage de l'action est en réalité plus que l'unique réalisation d'un dossier de financement. Cela consiste également à planifier l'action, à en prendre la responsabilité, ... Dans ce cas, il semble opportun, notamment en ce qui concerne les opérations de suivi, d'associer le Parc national des Pyrénées à la maîtrise d'ouvrage.

David Penin demande s'il y a des questions supplémentaires ou des demandes de complèment avant de considérer comme validée la fiche action dans son état.

Examen des fiches action E relatives à la conservation des espèces patrimoniales

David Penin présente les trois grands types de mesures imaginées dans ce cadre pour conserver des espèces patrimoniales : des opérations d'acquisition et d'amélioration de connaissance, des mesures de gestion des espèces et des actions de suivi des mesures.

Les trois fiches action relatives à ce groupe ont ensuite été présentées dans leur ensemble.

E1: Validation de la fiche sans commentaire particulier

E2: Validation de la fiche avec les remarques suivantes :

Marc Fily souligne qu'il semblerait opportun que la maîtrise d'ouvrage soit également partagée pour cette action.

Jean-Pierre Cazaux précise qu'il souhaiterait rediscuter de ces questions relatives à la maîtrise d'ouvrage après la validation des fiches.

Un membre du comité de pilotage demande s'il ne serait pas mieux de distinguer maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Marc Fily précise qu'auparavant, dans ces fiches, on distinguait la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le partenariat, l'assistance technique, ... Mais aujourd'hui, par soucis de clarté pour le public le plus large, seules deux catégories sont définies : le maître d'ouvrage qui endosse la responsabilité et le portage des projets et les partenaires. Marc Fily précise ensuite les modalités de financement des actions. Trois cas de figure se présentent : soit la mesure est financée à 100 % par des fonds publics soit elle est associée à un pourcentage d'autofinancement.

Les actions menées dans le cadre d'une activité économique ne peuvent être financées à 100 %. Dans le cas d'actions réalisées en dehors de tout contexte économique ce qui est le cas des actions de conservation exclusivement naturaliste, le projet peut être subventionné jusqu'à 100 %. Le troisième et dernier cas de figure correspond aux actions de valorisation touristique en lien avec Natura 2000 ; elles peuvent faire l'objet d'un financement à hauteur de 20 à 40 % par le biais du fond départemental du tourisme.

E3: Validation de la fiche sans commentaire particulier

<u>Examen des fiches action P</u> relatives au maintien de la valeur patrimoniale des habitats ouverts

Catherine Brau-Nogué présente les cinq grands types d'opération imaginés dans ce cadre pour maintenir la valeur patrimoniale des habitats ouverts : la facilitation et le renforcement de l'utilisation pastorale actuelle, la restauration ou le renforcement de l'activité pastorale, la maîtrise et l'équilibrage de la répartition de la charge pastorale, le contrôle de la dynamique de la végétation et l'évaluation des différentes mesures au travers de suivis.

Les cinq fiches action de ce groupe ont ensuite été présentées dans leur ensemble.

Validation des fiches P1, P2, P3, P4 et P5 sans commentaire particulier.

Examen des fiches action F relatives à la gestion de la fréquentation et du tourisme

David Penin présente les trois grands axes de mesures imaginés dans ce cadre pour gérer au mieux la fréquentation sur le site : la définition des modalités de circulation de l'information, la mise en cohérence des signalétiques et la mise en place d'une communication en cohérence avec les projets environnants.

Les trois fiches action de ce groupe ont ensuite été présentées dans leur ensemble.

F1: Validation de la fiche sans commentaire particulier

F2: Validation de la fiche avec les remarques suivantes:

Gérard Moliner évoque la nécessité de mettre en cohérence la signalétique notamment avec la communauté de communes

David Penin note cette remarque et précise qu'elle sera intégrée dans la version définitive de la fiche.

F3: Validation de la fiche sans commentaire particulier

Marc Fily évoque l'intérêt de réaliser une fiche action complémentaire relative à l'animation du Docob.

Une réunion de préparation est prévue le 7 février prochain pour permettre à l'opérateur de présenter aux deux municipalités non seulement les grandes lignes du document d'objectifs mais aussi les modalités concernant l'animation du Docob après validation de ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président **Cazaux** lève la séance, il précise que le prochain Comité de pilotage est prévu le 13 février prochain et l'ordre du jour prévoit la validation du document d'objectifs.

Il est proposé que cette réunion soit organisée en mairie d'Arrens-Marsous à 20h30.

Un verre de Jurancon est offert par les élus d'Arbéost à l'issue de la séance.

Arrens-Marsous le 7 janvier 2008

Jean-Pierre Cazaux